

**Vous avez des questions à poser,
n'hésitez pas à nous contacter,
avant le 7 mai 2015**



**L'Agglomération
de Châteauroux**
Catherine Déterne

02 54 08 30 71
catherine.deterne@ville-chateauroux.fr



**La préfecture
de l'Indre**
Véronique Delgado

02 54 53 82 48
veronique.delgado@indre.gouv.fr



*Qui mieux que VOUS
pour connaître les besoins
de VOTRE quartier ?*



**C'est l'idée
du Conseil Citoyen**

**Vous travaillez dans le quartier, vous êtes représentant(e)
d'association, habitant(e)..., pensez au CONSEIL CITOYEN**

***C'est
quoi ?***

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans les quartiers concernés par la politique de la Ville. Un Conseil Citoyen va être mis en place sur l'Agglomération de Châteauroux. Il participera aux instances de pilotage du Contrat de Ville et sera associé aux projets des quartiers.

***Est-ce que
je peux
participer ?***

Oui, si je réunis **une ou plusieurs** de ces conditions :
et/ou

Je suis âgé(e) de 16 ans minimum
J'habite le quartier (voir plan)
Je suis élu(e) dans une association
Je suis acteur du quartier

***Siéger,
pour
quoi faire ?***

- Être acteur de mon quartier
- Parler des besoins liés aux quartiers (sur le logement, la santé, l'emploi, l'éducation...)
- Faire des propositions
- Participer à la réflexion des futurs projets sur mon quartier

***Qui compose
le Conseil
Citoyen ?***



1 collègue
de 12 habitants

7 tirés au sort
5 volontaires



1 collègue
associations/acteurs
locaux

12 personnes
maximum

Dans le respect de la parité hommes / femmes

***Quels sont
les quartiers
concernés ?***

